

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

Le trente mars deux mil vingt-trois à 20H00, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 23/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

**Présents :** MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, CHAZET David, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

**Absents excusés :**

Mme Carine TACHER a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

**N° D.30.03.23/1**

**OBJET : RENOUVELLEMENT LED**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement LED

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune	Participation CDC
	Travaux			
Changement des luminaires armoire AA	49 989 €	45.0 %	22 495 €	0 €
Changement des luminaires armoire AB	17 427 €	45.0 %	7 842 €	0 €
Changement des luminaires armoire AC	20 582 €	45.0 %	9 262 €	0 €
Changement des luminaires armoire AD	22 004 €	45.0 %	9 901 €	0 €
Changement des luminaires armoire AF	10 239 €	45.0 %	4 607 €	0 €
Changement des luminaires Espace Sportif	21 626 €	45.0 %	9 731 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 868.40 €</b>		<b>63 840.78 €</b>	<b>0.00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

**- Oûi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement LED" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu-Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu-Belmont Communauté.

### **N° D.30.03.23/2**

#### **OBJET : REGLEMENT DE LA SALLE D'ANIMATION**

Monsieur le Maire explique que le règlement de la salle d'animation n'a pas été revu depuis Avril 2017.

Il donne le détail du nouveau règlement et demande les avis de chacun.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le nouveau règlement ci-joint

### **N° D.30.03.23/3**

#### **OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 4 demandes d'aide financière : Le Jour du Seigneur, Petits Frères des Pauvres, Lycée Agricole Ressins et l'œuvre d'Orient  
Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les 4 demandes.

M. Bas Christian a expliqué à l'assemblée que le SIEL avait mandaté la société SERFIM concernant l'installation de l'antenne bas débit sur la commune. Après une visite au clocher, le site a été retenu : dans la partie des cloches. L'installation est basique et ne devrait pas créer d'interférences avec les cloches. Il faut maintenant attendre la convention du SIEL pour valider l'installation.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire fait un point sur les différentes réunions auxquelles il a assisté. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du roannais va englober le SCOT du Bassin de Vie du Sornin et du SCOT Roannais. L'Assemblée des Maires a été principalement axée sur les médiathèques et bibliothèques qui sont le premier équipement culturel des communes et sont une obligation à la charge du département. Le second point important était sur les déchets avec le bilan de l'année et toutes les explications. Lors du Conseil Communautaire, les dates de réouverture de la piscine ont été données : uniquement les week-ends du 17 juin au 02 juillet puis de façon continue du 08 juillet au 03 septembre, ainsi que les tarifs : 2,50€ pour les adultes et 1€ pour les enfants.
- M. Grouiller prend la parole pour donner un résumé sur la dernière réunion du SIADEP. Il a été décidé une augmentation des prix de 3%, ce qui donne du 0,60€ m3 et 40,10€ l'abonnement. Un point de vigilance a été abordé concernant les niveaux très bas des nappes et de la demande de vigilance de chacun sur la consommation d'eau. Il a aussi assisté à la réunion de la Roannaise de l'Eau pour le comité de pilotage du contrat territorial Loire et affluents rive gauche. Il a évoqué les problèmes des berges de la Teysonne mais pour l'instant aucuns travaux n'aient prévu.
- Mme Chatre explique le Conseil d'Ecole qui a eu lieu le lundi 20 mars. Les délégués élèves ont eue 2 demandes de réparation pour des problèmes dans la cour. Les effectifs de 2022-2023 sont de 42 élèves mais pour 2023-2024 ils ne seraient que de 37 élèves. Les projets de l'école sont : rugby, eau,

jardin et un habitat pour les insectes. L'école est candidate à la labélisation E3D (Ecole en Démarche globale de Développement Durable).

- Mme Perichon, Mme De Freitas et M. Grouiller résument le dernier Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots. Les enfants ont validé la journée intergénérationnelle qui se déroulera le jeudi 13 avril et préparé l'organisation. Le dossier poubelle a avancé en définissant les lieux où les enfants souhaitent les disposer.
- M. le Maire explique que la réunion de lancement du schéma directeur d'assainissement a eu lieu avec l'entreprise REALITES. Celui-ci va débuter en mai-juin pour une durée d'au moins 18 mois. Les habitants seront prévenus dès le début des opérations et au fur et à mesure car des investigations vont se faire la nuit.
- M. Balthazard de la Communauté de Communes est venu le matin même pour valider les emplacements des nouvelles colonnes de tri. Celles-ci ne seront pas livrées avant octobre.
- Le Conseil Municipal est informé des plans de l'installation du chai pour le Domaine de La Bénisson-Dieu.
- Le Sénateur Tissot a envoyé un mot de remerciement pour la lettre de condoléances suite au décès de son épouse.
- Plusieurs dates sont à noter : le 18 avril, M. Lapallus vient sur la commune ; Le 05 mai, Clothilde Robin et Jérémie Lacroix (Conseillers Départementaux) visiteront le village et le 08 mai, commémoration au monument aux morts.
- D'ici juin, un composteur collectif sera installé aux abords de l'école.
- Une lettre des Organisations Syndicales de la Loire est lue aux conseillers pour leur demander leur soutien pour le retrait du texte sur les retraites. Une réponse leur sera faite.
- Mme Tacher Carine, référente bibliothèque, informe qu'une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque, la mairie et la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLMM) est prévue le 03 mai.
- De la réunion du Groupe économie de Charlieu Belmont Communauté du 22 Mars 2023, il ressort les informations importantes suivantes : lancement d'appel à projet pour l'ouverture de commerce soit dernier commerce d'un village soit magasin manquant (pour Charlieu notamment article de sport et électroménager) ; développement d'une filière chanvre sur le territoire et recherche d'une filière Bois de chauffage notamment pour alimenter la future piscine communautaire.
- Un rappel est fait qu'une délibération de 2018 et une de 2019 ont été prises concernant le stationnement interdit rue Bernard de Clairvaux (du croisement de la rue du Béal à la rue des Convers). Il est demandé à tous d'être vigilants et de faire respecter cette règle.
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 mai 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H35.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme CHATRE Murièle

LA BENISSON-DIEU, le 30 mars 2023  
Le Maire, Alain GODINOT



